

Compte rendu de la séance du 12 janvier 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Antoine CHATELAIN

Ordre du jour:

- DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- MAISON MEDICALE- ENTREPRISES DETENTRICES DU MARCHE DE TRAVAUX
- MARCHE DE FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET L'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX
- DSIL : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - MAISON MEDICALE
- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LYCEENS

Délibérations du conseil:

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2021 DE 219)

Monsieur le Maire rend compte des DPU - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - pour lesquels il n'a pas donné de suite :

- Vente Mr et Mme BEZANNIER-MORILLO à Mr MASSOT et Mme GAUTHEY
- Vente Mr et Mme DANGUILLAUME à Mme Bernadette FORTIER
- Vente M. ESTEVES ALVES et Mme ALVES DIAS DA MO à M. BEZANNIER et Mme MORILLO
- Vente M. et Mme PARMENTIER à M. URIE et Mme PIQUENET
- Vente SCI GRAVEL/SCI LOVI IMMOBILIER

Maison médicale- ENTREPRISES DETENTRICES DU MARCHE DE TRAVAUX (2021 DE 220)

Monsieur le Maire rend compte aux élus des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de travaux d'aménagement d'une maison médicale.

Les élus prennent connaissance des montants de travaux par lots dont le total s'élève à 641 477.26 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés et leurs avenants éventuels.

Marché de fourniture et l'acheminement d'électricité pour les batiments commnaux et l'éclairage public - MARCHES DE TRAVAUX (2021 DE 221)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a lancé un appel d'offre pour le marché de fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux et l'éclairage public inférieure ou égale à 36 KVA.

Le marché devant être conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1er janvier 2021.

Aucune entreprise n'a répondu au marché par conséquent la commune reste chez EDF pour les contrats.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés, et les éventuels avenants.

DSIL : Demande de subvention DSIL Maison Médicale (2021 DE 222)

Monsieur le Maire signale que la subvention a été refusée et qu'il serait possible de renouveler la demande pour la subvention de la part du DSIL en complément des demandes déjà en cours pour la maison médicale.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en zone rouge pour le secteur médical

La région, le département et l'ARS ont donné un avis favorable pour respectivement 148k€, 50k€ et 250k€.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LYCEENS (2021 DE 223)

M. Le Maire informe les élus que le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële demande à verser une contribution afin de couvrir les frais de fonctionnement du gymnase, du stade et des autres équipements sportifs.

Les élus ont pris connaissance de ladite convention et n'autorise pas le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Une des guirlandes du sapin avenue Mozart /chemin de Beauvais a pris feu. Les guirlandes doivent changer pour l'année prochaine
- Des panneaux vont être faits par le Conseil Municipal des jeunes afin de sensibiliser la population pour les déchets sur les routes, trottoirs et espaces verts
- Les statistiques de consultation du site donnent 253500 pages lues par 65850 utilisateurs depuis sa création mi 2016 dont respectivement 51700 pages et 13960 utilisateurs sur 2020.
- Depuis la mise en place de Panneau Pocket en septembre il y a eu 2583 lectures, 154 smartphones sont configurés avec Charny en favoris ce qui représenterait environ 26 % des foyers de la commune.
- La sente entre la ruelle des flammèches et la rue du stade a de plus en plus de trous. Les trous seront rebouchés au printemps.
- La commune de Claye-Souilly a investi dans des banderoles pour dissuader les dépôts sauvages et depuis l'installation il y a eu une baisse de 70 % des dépôts. La commune réfléchit pour mettre en place des banderoles.

Les questions diverses étant épuisées la séance est clôturée à 20h30.